Troisième Année. — Numéro 181 — CINQ CENTIMES — Jeudi 1er Juillet 1897

L'ÉGALITÉ de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an
Nord et Départements limitrophes : 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Autres départements : 5 fr. 50 / 12 fr. / 22 fr.
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
On reçoit les annonces : ROUBAIX, 93, Grande-Rue. A TOURCOING, 12, Rue Desurmont. A LILLE, 29, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

N'avouez jamais.

Les feuilles papalines daubent à qui mieux mieux sur MM. Trouillot et Hubbard. M. Trouillot trouvant que tout n'est pas pour le mieux dans la pire des Républiques cléricales, et l'ayant dit au cours de la discussion du crédit demandé pour couvrir les frais de la cérémonie religieuse organisée à Notre-Dame, à la suite de l'incendie du Bazar de la charité, les organes mélinards — c'était prévu du reste — font chorus aux journaux romains.

Il est évident que le gouvernement a fait une tentative de restauration d'une religion d'État. L'événement n'ayant pas tourné au gré de ses désirs et l'opinion publique ayant condamné la manifestation de Notre-Dame, M. Barthou a eu l'aplomb de déclarer à la tribune que la cérémonie n'avait pas de caractère officiel.

Alors pourquoi en fait-on supporter les frais au pays ? S'il a plu à M. Faure de s'exhiber au milieu des représentants de l'aristocratie, d'affirmer ses répugnances démocratiques et de flatter, par ses airs dévots, les partisans des anciens régimes, que n'a-t-il soldé lui-même la facture ? On commence à trouver que ses fantaisies nous coûtent un peu cher.

Le gouvernement a joué à Notre-Dame une indigne comédie. L'audacieux Barthou a osé soutenir que l'opinion publique s'est associée à la cérémonie dont la cathédrale de Paris a été le théâtre. Nous le mettons au défi de faire la preuve de cette assertion qui n'est qu'une calomnie gratuite. Quand et comment le pays a-t-il manifesté cette prétendue adhésion aux pantalonnades cléricales du gouvernement ? Nous défions les journaux les plus dévoués aux fonds secrets de répondre nettement à cette question.

Il est à remarquer que le seul orateur qui, à la Chambre, ait défendu le gouvernement est un député de la droite. Les droitiers sont les protecteurs indiscutés du cabinet qui se garde bien de répudier leur tutelle : ce sont eux qui viennent à la rescousse des ministres et qui mènent la majorité. On n'avait pas encore assisté à un pareil spectacle depuis vingt-sept ans que nous sommes en République. M. Méline n'en persistera pas moins à soutenir qu'il n'y a aucun pacte entre le ministère et la droite. On voit qu'il se souvient du précepte d'Avinain : « N'avouez jamais », et qu'il pratique avec maîtrise l'art des restrictions mentales. Ce petit homme, à face de jésuite, a étudié la politique dans les bons auteurs.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 juin.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

— M. Hanotaux a entretenu le Conseil des négociations se poursuivant à Constantinople, et de la situation en Crète.

— M. Darlan a fait signer un mouvement judiciaire portant nomination dans les ressorts des Cours d'appel de Nancy, Besançon et Toulouse.

LA MUNICIPALITÉ DE NARBONNE RÉVOQUÉE

Narbonne, 29 juin.

Nous avons annoncé dernièrement que notre ami Ferroul, maire de Narbonne, venait d'être suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral pour avoir osé apposer sa signature au bas d'une affiche qui disait ses vérités au gouvernement de M. Méline.

Cet arrêté préfectoral vient de se transformer en un décret présidentiel qui révoque purement et simplement toute la municipalité socialiste de Narbonne.

C'est là un nouveau service que le président Félix Faure rend aux cléricaux et aux réactionnaires. Les électeurs de notre ville ne tarderont pas à l'en faire repentir.

VOYAGE DE FÉLISQUE EN RUSSIE

Paris, 29 juin.

La Presse, dans une note d'allure officieuse, déclare que le départ de M. Félix Faure, pour son voyage en Russie est fixé au 16 août, et que les présidents de la Chambre et du Sénat ne l'accompagneront pas.

Il serait temps, une bonne fois, de vider cette question qui commence à rendre singulièrement ridicule le silence obstiné du Gouvernement à ce sujet.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 29 juin.

M. Le Poittevin, juge d'instruction, a entendu, hier, M. Laguerre, ancien député, et ancien rédacteur en chef du journal la *Presse*. Il a reçu également la déposition de notre confrère M. Édouard Ducret, qui fut secrétaire de la rédaction de ce journal. On sait qu'Arton a fait au journal la *Presse* plusieurs campagnes financières, qui ont précisément motivé les interrogatoires d'hier.

VIOLENT OURAGAN DANS LE CHER

Bourges, 29 juin.

Un terrible ouragan a saccagé une partie de notre département, entre Saint-Florent, Bourges et Vierzon. C'est à Charost et à Mehun que ses effets se sont fait le plus sentir. La trombe de vent, de pluie, de grêle a causé de véritables désastres.

Le train de Bourges à Vierzon a mis plus d'une heure et demie à franchir, entre Mehun et Foecy, la voie, obstruée par les poteaux télégraphiques renversés. Ailleurs, des arbres ont été cassés, déracinés. Dans Mehun, l'eau coulait avec une telle violence que les pavés furent arrachés. Dans cette ville et à Charost, on ne compte pas les caves et les rez-de-chaussée inondés; on a vu, dans certaines maisons, de 30 à 70 centimètres d'eau; par les toits même l'eau pénétrait.

La foudre est tombée dans plusieurs endroits, et une grêle énorme, faisant rage pendant une heure, a haché les récoltes. Une quantité de gibier a été tuée. Des champs ont été submergés.

IMPORTANTE USINE DÉTRUITE PAR LE FEU

Reims, 29 juin.

Un incendie a détruit hier soir, l'usine de MM. Birmant et Mignot, distillateurs, fabricants de chocolat et négociants en épiceries.

Les pertes sont évaluées à 800,000 fr. Il y a assurance.

On ne signale aucun accident de personne.

LA SANTÉ DE M. LÉON BOURGEOIS

Paris, 29 juin.

On lit dans le *Voltaire* :

« La dernière nuit a été relativement bonne, le docteur a constaté une légère amélioration malgré la fatigue occasionnée par la température ; toutefois, il ne peut se prononcer encore sur la durée de la maladie qui nécessite beaucoup de soins et de précautions.

« Les inscriptions sont toujours nombreuses au domicile de l'ancien président du Conseil. »

ÉTRANGER

CONGRÈS DE JOURNALISTES A STOCKHOLM

Stockholm, 29 juin.

Le congrès international des journalistes a été clos hier.

M. Jules Claretie, au nom des congressistes étrangers, a prononcé une allocution pour remercier le gouvernement, la ville de Stockholm et le comité de leur cordiale réception.

Le congrès a décidé que le prochain congrès se tiendrait en 1898 à Lisbonne.

Le congrès a adopté une résolution pour inviter tous les pays non encore adhérents à faire partie de la convention littéraire de Berne.

Le congrès s'est prononcé contre la reproduction des nouvelles des journaux, jugeant que cette reproduction constitue une concurrence déloyale.

L'AGITATION SOCIALISTE EN AUTRICHE

Vienne, 29 juin.

La lutte entre le gouvernement et l'opposition allemande continue.

Le conseil municipal de Leitmeritz s'est mis en grève en déclarant que le maire suspendait, à partir du 15 juillet, l'expédition des affaires qui ne lui sont pas imposées par les lois de l'Empire ou votées par la Diète provinciale.

Le but de cette décision est de ne pas prélever les impôts, fonction qui avait été imposée aux conseils communaux non par une loi, mais par décret.

Le même fait s'est produit à [illegible] et à [illegible] où la grève commencera également le [illegible] juillet.

— Les ouvriers [illegible] de l'Autriche travaillent avec la dernière énergie [illegible] pour la défense de leurs intérêts.

A cet effet, [illegible] Seiztal, où étaient représentées [illegible] plus de vingt localités.

M. DROZ ET LE GOUVERNEMENT DE LA CRÈTE

Vienne, [illegible] juin.

[illegible]

Un emprunt de [illegible] livres sera contracté par l'entremise des puissances. Les troupes turques évacueront le plus promptement possible les places qu'elles occupent ; on formera un corps de troupes [illegible] étrangères et de Crétois, ainsi qu'un corps de gendarmerie composé de Suisses et de Belges. Les statuts concernant l'administration autonome de l'île seront soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale crétoise.

LE CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Londres, [illegible] juin.

Suivant le correspondant du [illegible] à Constantinople, l'opinion dominante dans les cercles officiels est que les préliminaires de paix seront signés dans le courant de cette semaine.

D'autre part, on mande de Constantinople au [illegible] que les ambassadeurs et les représentants de la Porte sont arrivés à un accord virtuel relativement à l'indemnité de guerre et à la délimitation de frontière.

De son côté le [illegible] dit que tout permet de croire que le règlement [illegible] est prochain.

TERRIBLES INONDATIONS EN HONGRIE

Buda-Pesth, 29 juin.

D'après des renseignements reçus de Klausenbourg par le [illegible], le chemin de fer de [illegible] à Kronstadt a été entièrement [illegible], par suite des pluies persistantes.

Il s'est produit un éboulement de montagne qui a endommagé la voie. La circulation des trains dans la direction de Buda-Pesth a été suspendue par mesure de précaution.

EXPLOSION A BORD D'UN CROISEUR ITALIEN

La Sude, 29 juin.

Une explosion vient de se produire à bord de la machinerie du croiseur italien *Bausan*. Il y a cinq morts et un homme grièvement blessé.

On se souvient qu'un très grave accident de machine s'est produit également dans les eaux crétoises, il y a quelque temps, à bord du cuirassé russe *Sissoï-Veliki*, accident qui coûta la vie à plusieurs personnes.

ENSEVELIS SOUS UN ÉBOULEMENT

Charleroi, 29 juin.

Au puits 12 des charbonnages de Mariemont, deux chefs de fond, dont un surveillant des travaux et un porion marqueur, ont été ensevelis sous un éboulement à l'étage de 650 mètres. Quand on les a retirés, ils étaient morts. Tous deux étaient mariés et pères de famille.

QUESTION AGRICOLE

L'attitude de la majorité était bien curieuse à examiner pendant que Jaurès prononçait son grand discours sur la question agricole.

Elle aurait pour un peu crié : « Au voleur ! » Comment ! le parti socialiste se mêle de scruter les souffrances du prolétariat agricole et de leur chercher des remèdes. Il ne lui suffit plus de se faire l'avocat inlassable de la démocratie laborieuse des grandes villes. Voilà qu'il prend également en mains la cause des paysans.

Que devient donc la parole fameuse de Jules Ferry sur « la République des paysans » ? Si M. Méline et ses amis ne peuvent plus compter sur les travailleurs des champs pour les opposer à leurs frères des villes, si l'union se fait entre toutes les forces prolétariennes, comment la bourgeoisie capitaliste maintiendra-t-elle sa domination sociale et politique ? Et à quel procédé recourir le jour où elle devra renoncer à l'espoir de diviser pour régner ?

Ce sont toutes ces pensées inexprimées mais évidentes qui agitaient la majorité pendant que du haut de la tribune Jaurès faisait entendre sa superbe et pleine harangue.

Pas moyen en effet de crier à la déclamation : ce ne sont pas des phrases creuses qu'apporte le parti socialiste, mais des propositions nettes et précises qu'il formule.

Il demande à M. Méline de passer enfin comme le réclamait de lui l'autre jour un des membres les plus modérés et les plus autorisés du parti républicain, le savant M. Léveillé, de passer des paroles aux actes. Le ministre de l'agriculture a déposé jadis un projet sur la représentation de l'agriculture. Le moment est propice pour en obtenir le vote d'une majorité souple et fidèle. Qu'attend M. Méline ?

Ce n'est pas assez que d'organiser la représentation de l'agriculture. Pourquoi refuser aux travailleurs agricoles la juridiction spéciale dont jouissent les travailleurs urbains ? Sous quel prétexte reculerait-on devant la création des prud'hommes agricoles ?

Ah ! sans doute il s'agit par là de sauvegarder surtout les intérêts d'une catégorie de citoyens qui a été jusqu'ici singulièrement méconnue, qu'a [illegible] pour les trois millions et demi d'ouvriers agricoles qui n'ont même pas eux cette petite propriété dont [illegible]

[illegible]

[illegible] explique que derrière leurs [illegible] et leurs protestations de dévouement, la démocratie [illegible] rencontré que vide déception.

Pour ne parler que de cette législature, les modérés y ont eu la majorité depuis quatre ans. Et leur puissance [illegible] révélée [illegible] que par un triple avortement.

Nous avions demandé à la Chambre de consacrer au dégrèvement de l'impôt foncier les soixante millions produits par la conversion du 4 1/2. Sur l'injonction de M. Casimir Perier, la majorité, qui les avait d'abord accordés, les a repris.

Le projet d'impôt sur le revenu dégrevait dans une large mesure les petits agriculteurs. Les efforts de M. Méline et de ses amis ont abouti à son rejet.

Il est vrai qu'en compensation M. Cochery avait apporté l'impôt sur la rente qui devait produire un résultat analogue, sinon aussi important. Mais on sait avec quelle prestesse le ministre des finances dut remporter son projet sous les huées de ses amis.

Et ce même M. Méline obtient de ses fidèles qu'ils repoussent systématiquement tout projet d'organisation de crédit agricole. Ce sera le couronnement de l'œuvre du syndic de la faillite agricole. Quel accueil le gouvernement et sa fidèle majorité feront-ils à notre demande d'une grande enquête agricole ? Mystère. Les amis de M. Méline sont fort divisés.

Pour nous, nous attendons sans inquiétude leur décision. Qu'ils acceptent de consulter les travailleurs agricoles sur leurs propres maux ou qu'ils s'y refusent, le Parti socialiste n'aura, dans les deux cas, que bénéfice à retirer.

A. MILLERAND,
Député de la Seine.

Naufrage du Paquebot "Aden"

Londres, 29 juin.

Le paquebot *Aden*, de la Compagnie péninsulaire, dont on était sans nouvelles a fait naufrage à Socotora. Le bâtiment et la cargaison sont complètement perdus. Une partie de l'équipage et des passagers ont été sauvés et sont arrivés à Aden.

Le capitaine, plusieurs officiers et matelots et huit passagers ont été noyés ; sept passagers, qui avaient pris place dans une embarcation, sont considérés comme perdus.

Au total, sont morts ou disparus, 25 passagers, tous les officiers, 20 matelots européens et [illegible] indigènes ; 9 passagers, 3 matelots européens et 34 indigènes sont sauvés. Tous les Européens sont de nationalité anglaise.

NOS BONS BOURGEOIS

On se rappelle que, dans mon article *D'un barbare à un civilisé*, j'ai employé cette phrase : « Je dois, et je le déclare sans rougir, aux « lectures mal digérées » et à mes convictions républicaines socialistes, la réputation que je me suis faite d'orateur et d'écrivain socialiste révolutionnaire — *ce qui me vaut d'être l'effroi et la terreur des bourgeois.* »

Je voulais dire par là que les idées défendues par moi à la tribune des réunions et par la voie de la presse, idées qui sont celles de tous les collectivistes, idées déformées avec soin par des adversaires de mauvaise foi et confondues avec les doctrines anarchistes, m'avaient fait, à moi, comme à ceux qui ont un tempérament très ardent, la réputation d'homme violent et terrible.

Eh bien grâce à la bonne foi du *Progrès* et de l'*Écho*, voilà une phrase qui est devenue classique à tel point que, si « le journal des bourgeois » de la Grande Place osait, il l'insérerait en caractères d'affiches.

Se trompant à bon escient sur le sens de la phrase, ainsi le *Progrès* déclare « que le brave citoyen Ghesquière se montre un peu fou sur sa réputation d'orateur et d'écrivain, et en s'imaginant qu'il est l'effroi et la terreur des bourgeois ».

« Les bourgeois dont nous sommes, ajoute le *Progrès*, au dire de M. Ghesquière, [illegible]

[illegible]

Le Monsieur, qui a écrit cela, ne s'est certainement jamais regardé dans une glace, mais n'est-ce pas que [illegible] un goût de terroir et de [illegible] les [illegible] spécialistes de l'[illegible] en matière d'agriculture.

[illegible]

Depuis qu'à [illegible] protégé par M. de [illegible], on peut compter sur les [illegible] porte-gourdins de la Catholique les socialistes ne sont plus que des fantoches, des bonshommes devant lesquels les bourgeois rassurés haussent les épaules.

Ainsi, plus besoin de rétablir la garde civique cette bonne garde bourgeoise qui s'illustra sous Louis-Philippe, pour défendre l'ordre et la propriété : c'est par le mépris ou en assommant des femmes qu'on en finira avec le péril collectiviste.

— *Zuze un peu, mon bon, s'il en était autrement !*

Mais revenons au *Progrès* que j'ai dû quitter un moment pour répondre aux grossièretés de l'*Écho* qui est venu je ne sais pourquoi, je dirai sans rime ni raison se mettre à la rescousse d'un confrère qu'il traite parfois de socialiste.

M. Robert se défend d'avoir eu du mépris pour Basly, dont il a « toujours admiré l'intelligence et le beau talent de parole » ; il se défend également d'avoir du mépris pour les ouvriers et il tient enfin à rendre « justice à mon énergie et à mes persévérants efforts. »

Grand merci ! Je me suis donc trompé sur les sentiments du *Progrès* à mon égard et à l'égard des ouvriers ! Tant mieux, juste ciel, et j'en demande humblement pardon à MM. Géry-Legrand et Gavelle !

« L'injure n'est point le propre de telle ou telle classe, de tel ou tel parti » déclare M. Robert mais il ajoute que « le parti socialiste paraît la cultiver particulièrement ».

Toujours l'éternelle histoire *du lapin qui a commencé !*

Je n'ai pas dit que j'étais seul parti « d'une humble condition première » pour me faire « une place relativement élevée dans la société. » Je sais qu'il y en a d'autres qui doivent, comme moi, les situations électives plus ou moins élevées, aux « agitations révolutionnaires et aux hasards de la politique ».

Mais si « bien d'autres sont partis de plus bas que moi pour arriver plus haut encore », cela ne prouve pas du tout que l'organisation sociale actuelle soit démocratique.

En France, notamment, les situations les plus élevées ne sont permises aux ouvriers comme aux bourgeois, que par le suffrage universel : nous devons cette souveraineté ce droit d'accession des plus humbles aux plus hautes fonctions politiques, à l'égalité politique.

Et à ce propos, je dois dire que bien des hommes politiques, bien des républicains bourgeois doivent aux « agitations révolutionnaires » du Quatre-Septembre 1870 et « aux hasards de la politique » les situations très hautes qu'ils ont occupées depuis lors.

Il n'en est pas de même dans le régime économique où le patronat entend rester maître absolu et conserver son droit d'user et d'abuser. Le législateur essaie bien timidement encore de refréner cette puissance capitaliste cette monarchie patronale, mais il rencontre des résistances invincibles. Les situations les plus élevées, en régime économique, sont tenues par les banquiers, par les « rois de la finance ». Les débats parlementaires sur le renouvellement du privilège de la Banque de France ont prouvé que les places les plus élevées, en régime économique, n'étaient pas abordables pour la démocratie.

Pour qu'il en soit de même en régime économique qu'en régime politique il nous faudra établir l'égalité sociale.

Je regrette en terminant, d'avoir tant parlé de moi dans cette trop longue polémique, mais la faute en est à mon contradicteur, qui, après avoir exigé ma signature, s'est livré sur mon nom à un exercice qui a simplement démontré qu'on a toujours tort de faire des personnalités.

H. G.

Les scandales du Panama

La commission d'enquête

Paris, 29 juin.

Quel sera le rôle de la commission d'enquête sur le Panama, nommée aujourd'hui par la Chambre, et dont nous publions plus loin la composition ?

L'*Éclair* donne, à ce sujet, les renseignements suivants :

« La commission d'enquête pourrait-elle trouver en dehors de l'enquête poursuivie par M. Le Poittevin, une matière suffisante à ses travaux ; telle est la question qui se pose dans l'esprit du public.

« [illegible]

« Il y a là une exagération [illegible] trois parlementaires seulement ont [illegible] et de demandes de poursuites [illegible]

« [illegible]

« Dans ces conditions il est [illegible] que le travail de la commission d'enquête pourrait être très vaste [illegible] hors d'Arton ; elle pourrait [illegible] revenir si de nouvelles preuves étaient découvertes, sur les faits déjà jugés lors du premier procès de Panama, chose que M. Le Poittevin n'avait pas le droit de se permettre.

« Mais la Chambre voudra-t-elle ouvrir de nouveau une enquête complète sur tous les scandales de cette malheureuse affaire ? Toute la question est là. »

* * *

Voici la liste des commissaires élus par la Chambre :

RÉPUBLICAINS DE GOUVERNEMENT : MM. Dejean, Lebret, du Périer de Larsan, Le Marc, Moret, Henri Blanc, Théophile Goujon, Trelat, Labarthe ;

RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS (RALLIÉS) : MM. Desjardins, Plichon ;

UNION PROGRESSISTE : MM. de la Batut, Guillemet, Philippon, Vallé ;

GAUCHE PROGRESSISTE : MM. Guyot-Dessaigne, Alexandre Bérard, Huguet, Bienvenu Martin, Luce de Casabianca ;

RADICAUX-SOCIALISTES : MM. Berteaux, Mathé, Samary, Doumergue ;

INDÉPENDANTS, dits SAUVAGES : MM. Le Hérissé, Denis, Chapot ;

SOCIALISTES : MM. Rouanet, Viviani ;

DROITE : MM. de Ramel, Gamard, le vicomte de la Noue, de Lanjuinais.

Le nombre des voix varie de 307 à 350.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 29 juin.

Vive animation aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre, où l'on s'entretient de la nomination de la commission d'enquête sur le Panama qui aura lieu au début de la séance.

L'opinion presque générale est qu'il faut donner les pouvoirs les plus étendus à cette commission, si l'on veut en finir une bonne fois, avec ce scandale financier.

Le Parlement en temps de guerre

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Joseph Fabre sur le fonctionnement des pouvoirs publics en temps de guerre a adopté le texte suivant :

« En temps de guerre, aucun membre du Sénat ou de la Chambre des députés ne peut être incorporé, ni demeurer incorporé pendant les sessions, si ce n'est sur la demande du ministre de la guerre et avec l'autorisation de l'Assemblée à laquelle il appartient pour des raisons supérieures intéressant la défense nationale.

« Les membres du Sénat et de la Chambre des députés, qui font partie de la réserve ou de la territoriale, doivent être incorporés dès que la clôture des Chambres les libère de leurs obligations parlementaires. »

L'exclusion temporaire

La commission d'initiative chargée d'examiner le projet de résolution du citoyen Jaurès, tendant à modifier l'art. 125 du règlement de la Chambre, relatif à l'exclusion temporaire, conclut à la prise en considération de la proposition de notre ami.

La réforme fiscale

La commission du budget s'est occupée de la réforme fiscale en ce qui concerne l'impôt des portes et fenêtres et la contribution mobilière. Ces deux impôts, si les résolutions de la commission sont adoptées par la Chambre, disparaîtraient du système de nos impôts directs. Ils seront remplacés par une taxe nouvelle sur l'ensemble des facultés des contribuables, taxe qui prendrait le nom d'impôt complémentaire.

L'impôt reposera sur des signes extérieurs, tenant compte du loyer, du nombre des domestiques et du nombre d'enfants.

Les affranchissements postaux

M. Chassaing a déposé un amendement au budget tendant à ce que, à dater du 1er janvier 1898, la taxe des lettres à l'intérieur soit réduite de 0,15 à 0,10, la carte postale de 0,10 à 0,05. La taxe des journaux serait de 0,01 par 50 grammes. Les différentes taxes seraient applicables aux colonies et pays de protectorat.

LA SÉANCE

Présidence de **M. Brisson**, président.

La séance est ouverte à 1 h. 1/4.

La commission du Panama

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'une commission d'enquête de [illegible] membres sur le Panama.

Le scrutin est ouvert à 1 h. [illegible] et fermé à trois heures moins dix.

Nous en publions plus haut le résultat.

LA BANQUE DE FRANCE

La Chambre reprend la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Jourdan, par suite [illegible], défend un amendement tendant à fixer le [illegible]

[illegible]

M. [illegible] [illegible] stipulant que [illegible]

[illegible] 40 millions [illegible] consentie [illegible]

M. [illegible] qu'on ne peut arbitrairement fixer le chiffre de l'avance à faire par la Banque de France. La Banque de France n'est pas une banque de prêt, mais une banque d'escompte dont la contre-partie doit toujours être disponible.

M. Marcel Habert insiste en faveur de son amendement : il ne s'agit pas de compromettre la stabilité de la Banque de France, mais d'exiger d'elle une avance qui sera gagnée par la signature de l'État français et par celle du crédit agricole.

L'amendement de M. Habert est rejeté.

M. Pelletan propose de porter le chiffre à 70 millions.

L'amendement, combattu par M. Cochery est repoussé. L'article 5 est adopté.

Sur l'article 6, **M. Rebouillet(?)** présente un amendement tendant à remettre à la Banque de France le service des Trésoreries générales et des recettes particulières. Cet amendement est repoussé.

M. Guillemet propose de faire servir la banque d'intermédiaire entre le public et le Trésor par les achats de rentes.

L'amendement, combattu par **M. Lebon**, est rejeté.

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

L'ORDRE DU JOUR

M. Boucher réclame la mise à l'ordre du jour du projet de la convention relative aux colis postaux.

M. Salis demande un tour de faveur pour le projet des boissons.

M. Méline propose d'inscrire la réforme fiscale immédiatement après [illegible]